

0739



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

17 AVR. 1991

2. La délégation suisse est autorisée à participer à la discussion sur les thèmes envisagés et à proposer des arrangements bilatéraux à des fins de séjour de perfectionnement professionnel.

**Réunion informelle des Ministres du travail  
Prague, 23 et 24 avril 1991**

Vu la proposition du DFEP du 9 avril 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. La Suisse participe à la réunion informelle des Ministres européens du travail. La délégation est composée comme il suit :

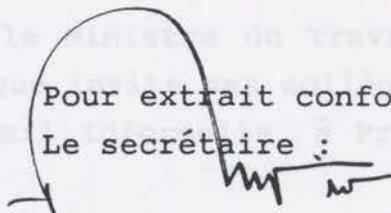
- M. Klaus Hug, directeur de l'OFIAMT, chef de délégation
- M. Alexandre Hunziker, directeur de l'Office fédéral des étrangers
- M. Lucio Canonica, Coordination Europe de l'Est de la DOI, DFAE
- M. Samuel Werenfels, suppléant du chef de la division du marché de l'emploi de l'OFIAMT
- M. Jean-Jacques Elmiger, chef du service des affaires internationales de l'OFIAMT

ED	
EDP	
EDC	
EDG	
EDH	
EDI	
EDJ	
EDK	
EDL	
EDM	
EDN	
EDO	
EDP	
EDQ	
EDR	
EDS	
EDT	
EDU	
EDV	
EDW	
EDX	
EDY	
EDZ	

2. La délégation suisse est autorisée à participer à la discussion sur les thèmes envisagés et à proposer des arrangements bilatéraux à des fins de séjour de perfectionnement professionnel.
3. L'OFIAMT, en collaboration avec le DFAE, est autorisé à transmettre la composition de la délégation suisse aux autorités tchécoslovaques.
4. Les frais de déplacement et de séjour sur place sont à la charge des crédits "Débours" des offices dont relèvent les délégués. Les indemnités journalières sont fixées selon les directives de l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme

Le secrétaire :



Protokollauszug an:			
ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
Z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X	EDA	10	-
	EDI		
X	EJPD	5	-
	EMD		
X	EFD	7	-
	EVD	12	-
	EVED		
	BK		
X	EFK	2	-
X	Fin.Del.	2	-



410.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne, le 9 avril 1991

Au Conseil fédéral

Réunion informelle des Ministres du travail  
Prague, 23 et 24 avril 1991

I

Par note du 18 mars 1991, le Ministre du Travail de la République tchèque et slovaque invite ses collègues européens à une réunion de travail informelle, à Prague, les 23 et 24 avril 1991.

II

Préparée avec la collaboration du Bureau international du Travail, cette réunion a pour thème unique le processus de réforme économique dans les pays de l'Europe centrale et orientale, son influence sur le marché du travail et ses éventuelles dimensions internationales. Les discussions porteront sur les mesures à court ou moyen terme pour enrayer voire combattre l'immigration et le travail illégal en provenance de ces pays.

III

Alors que les mesures à long terme prises dans le cadre de l'aide humanitaire, technique et financière, ont des

objectifs bien définis, les solutions à court terme supposent essentiellement, pour les organisateurs de la réunion, la conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'Europe occidentale et ceux de l'Europe du Centre et de l'Est. Ces accords devraient permettre de canaliser les flux migratoires selon les besoins spécifiques des pays : ainsi, les participants passeront-ils en revue les formes de collaboration suivante : conventions bilatérales sur l'accueil de main-d'oeuvre en général, sur l'accueil de main-d'oeuvre liée à la réalisation de projets spécifiques, sur les possibilités d'emplois saisonniers, sur les travailleurs transfrontaliers, sur des stages de formations. Il s'agit donc, en l'espèce, de mettre en place un réseau de migration régulière afin d'éviter les migrations de caractère irrégulier.

Une réunion sur le follow-up sera probablement organisée dans le cadre de la 78e session de la Conférence internationale du Travail à Genève, en juin prochain.

#### IV

Ces discussions serviront de base pour la mise en place de futures conventions bilatérales et non pas pour établir des mesures de contrôle des migrations irrégulières. La délégation suisse tiendra compte des décisions prises dans le cadre du premier train de mesures en faveur des pays de l'Est et proposera des arrangements bilatéraux à des fins de formation pour concrétiser la déclaration faite par le chef de la délégation suisse à la Conférence ministérielle de Vienne sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale (24 et 25 janvier 1991). Aussi longtemps que les effets de la libre circulation des personnes négociée actuellement dans le cadre de l'EEE ne sont pas encore connus, une

plus grande ouverture à l'égard des ressortissants d'Europe centrale et orientale ne peut guère être envisagée.

## V

A ce stade, se sont annoncés pour participer à la réunion les Ministres du travail des pays suivants : France, Belgique, Allemagne, Hollande, Autriche, Luxembourg ainsi que tous les pays de l'Europe centrale et orientale. La Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et probablement les pays nordiques seront également représentés au niveau ministériel.

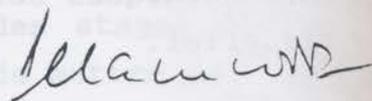
## VI

Les thèmes traités touchent aux compétences de plusieurs départements, mais entrent principalement dans les attributions du Département fédéral de l'économie publique et de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) en particulier. Pour assurer une coordination interdépartementale optimale, nous avons limité la composition de la délégation aux représentants des départements concernés qui sont directement chargés de traiter de manière intégrée les questions de migrations, de politique des étrangers et de notre coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de constituer la délégation suisse comme il suit :

- M. Klaus Hug, directeur de l'OFIAMT, chef de délégation
  
- M. Alexandre Hunziker, directeur de l'Office fédéral des étrangers

- M. Lucio Canonica, coordination Europe de l'Est de la DOI, DFAE
- M. Samuel Werenfels, suppléant du chef de la division du marché de l'emploi de l'OFIAMT
- M. Jean-Jacques Elmiger, chef du service des affaires internationales de l'OFIAMT

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexe : Projet de décision

Pour co-rapport :

- DFAE
- DFF
- DFJP

Extrait du procès-verbal :

- DFEP 12 (SG 5; OFIAMT 5, pour exécution; OFAEE 2)
- DFAE 4 (Division politique I 2; DOI 2)
- DFJP 2 (OFE 2, pour information)
- DFF 4 (OFP 2; AFF 2, pour information)

17. April 1991

Réunion informelle des Ministres du travail  
 Prague, 23 et 24 avril 1991

Vu la proposition du DFEP du 9 avril 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. La Suisse participe à la réunion informelle des Ministres européens du travail. La délégation est composée comme il suit :
  - M. Klaus Hug, directeur de l'OFIAMT, chef de délégation
  - M. Alexandre Hunziker, directeur de l'Office fédéral des étrangers
  - M. Lucio Canonica, Coordination Europe de l'Est de la DOI, DFAE
  - M. Samuel Werenfels, suppléant du chef de la division du marché de l'emploi de l'OFIAMT
  - M. Jean-Jacques Elmiger, chef du service des affaires internationales de l'OFIAMT

Abteilung	Bezeichnung	Stempel
EDA		
EDI		
EPD		
EVD		
EFD		
EVD		
EVED		
EC		
EPK		
FinDn		

